



**SECTION JOGGING  
CLUB ATHLETIQUE LUÇONNAIS**

**INSCRIPTION SAISON 2017/2018  
Prix des licences**

Licence	Année de naissance	Catégorie	Tarif
Découverte	2009 – 2011	Eveil Athlétique	84 €
Découverte	2007 – 2008	Poussins	95 €
Compétition	2005 – 2006	Benjamins	95 €
Compétition	2003 – 2004	Minimes	95 €
Compétition	2001 – 2002	Cadets	95 €
Compétition	1999 – 2000	Juniors	95 €
Compétition	1996 – 1998	Espoirs	95 €
Compétition	1996 – 1998	Espoirs	95 €
Compétition	1979 – 1995	Seniors	95 €
Compétition	1978 et avant	Masters	95 €
Loisirs - Running	“Athlé running” : 2002 et avant	De cadets à masters	62 €
Adhésion non affilié FFA	Carte adhésion	Cadets à Masters nés 2002 et avant	30€

**Pièces à fournir - Conditions de l'inscription :**

**1ère licence et carte d'adhérent :** Un certificat médical de non contre indication à la pratique de l'athlétisme en compétition, datant de moins de six mois à la date de signature du dossier.

**Renouvellement :** Le justificatif du questionnaire de santé délivré par la FFA qui permet de prolonger votre ancien certificat médical jusqu'à trois ans. A défaut fournir un nouveau certificat médical.

**Précision :** Pour ceux qui optent pour la carte d'adhésion, un certificat médical doit être présenté chaque année. D'autre part, aucune assurance individuelle accident n'est attachée à la carte d'adhésion, contrairement à la licence Athlé- running. Il appartient aux titulaires de s'assurer personnellement.

**Responsable de section :** Daniel BAILLARGE. Tél. 06 61 90 19 26

**Entraînements de la section jogging:** le mardi à partir de 18h30 , le jeudi à partir de 19h30, le dimanche à partir de 9h00.

**Lieu de rassemblement :** Gymnase du Moulin Rouget – rue de la Petite Gorre – 85400 LUÇON.

**Renseignements :** jogginglucon85@gmail.com – www.athle-jogg-luconnaiss.fr

**Règlement :** chèque à l'ordre du Club Athlétique Luçonnais avec la fiche d'inscription, le certificat médical ou le formulaire de santé.

✂

**FICHE D'INSCRIPTION \***

Licence compétition       Licence athlé running       Carte d'adhérent      (Cochez l'option choisie)

NOM : \_\_\_\_\_ PRENOM : \_\_\_\_\_

DATE DE NAISSANCE : \_\_\_\_\_ SEXE : F - M      (rayer la mention inutile)

Catégorie (voir ci-dessus) : \_\_\_\_\_

ADRESSE : \_\_\_\_\_

CODE POSTAL : \_\_\_\_\_ COMMUNE : \_\_\_\_\_

TELEPHONE : \_\_\_\_\_ ADRESSE COURRIEL (lisible): \_\_\_\_\_

J'ai pris connaissance du règlement et conditions de l'inscription, à \_\_\_\_\_ le : \_\_\_\_\_ Signature

\* A remettre à Daniel Baillargé

## Certificat Médical (datant de moins de 6 mois)

Pris en application des articles L.231-2 et L. 231-3 du Code du Sport

Je soussigné, Docteur :

Domicilié à :

Certifie avoir examiné ce jour M. / Mme / Melle :

Né(e) le :

Demeurant à :

Et n'avoir pas constaté, à ce jour, de contre-indication à la pratique de **l'Athlétisme en compétition**.

Je l'informe de l'obligation de déposer auprès de l'Agence Française de Lutte contre le Dopage (AFLD) une déclaration d'usage ou une demande d'Autorisation d'Usage à des fins Thérapeutiques en cas d'utilisation, même ponctuelle, de produits susceptibles d'entraîner une réaction positive lors d'un contrôle antidopage

Fait le :

A

Cachet du médecin

Signature

✂

### Règlement intérieur

**Droit à l'image** : L'adhérent ou son représentant légal, autorise le Club Athlétique Luçonnais, à utiliser des images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il peut paraître, prises à l'occasion de l'activité au sein du club, sur tous supports, y compris documents promotionnels ou publicitaires, pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements et les traités en vigueur.

**1. Responsabilité du club** : Celle-ci ne peut être invoquée que pendant les seules heures d'entraînement, à l'exclusion du temps de trajet et à condition que l'enfant ou le jeune ait répondu présent à l'appel.

**2. Assurances** : Le club possède une assurance responsabilité couvrant les dommages causés aux tiers et engageant sa responsabilité.

**3. Cotisation** : La cotisation annuelle est payable à l'inscription à l'ordre du C.A.L. La remise de 2 ou 3 chèques représentant le montant global de la cotisation est admise, chaque chèque pouvant être remis à l'encaissement aux dates indiquées par les parents. L'inscription vaut engagement auprès de la Fédération française d'Athlétisme pour l'année sportive en cours. La cotisation comprend l'adhésion à l'association sportive, la licence fédérale et l'assurance fédérale pour la pratique sportive lors des entraînements et des compétitions.

**4. Licences** : Le règlement d'une licence implique la participation de chaque licencié aux compétitions proposées. En cas d'empêchement, il y aura lieu de prévenir les entraîneurs 8 jours avant la date de la compétition (sauf en cas de force majeure).

**5. Ponctualité** : Afin d'assurer le bon fonctionnement des entraînements, les athlètes doivent arriver et repartir aux heures indiquées. Tout retard ou départ anticipé de l'entraînement devront être signalés aux entraîneurs et en particulier, pour les athlètes mineurs, par un justificatif des parents.

**6. Entraînements** : Les entraîneurs ont toute autorité sur le déroulement des entraînements. Les athlètes doivent se conformer à leurs instructions. Aucun athlète ne doit sortir du groupe sans l'accord préalable de son entraîneur. Les entraîneurs et les dirigeants sont seuls habilités à délivrer toutes les informations. L'intervention des parents ne saurait être tolérée.

**7. Compétitions – Déplacements** : **Chaque athlète s'engage à participer à au moins une compétition hivernale et une compétition estivale.** Les transports en compétition sont assurés par les parents. Lors des déplacements, il convient aux parents de respecter le code de la route. Les parents sont invités à participer au jury en cas de besoin.

**8. Respect du matériel** : Le matériel est la propriété du club, à ce titre, il appartient aux athlètes d'en faire bon usage. Il est formellement interdit d'utiliser du matériel n'appartenant pas au club ou de jouer sur des aires de sport d'autres disciplines. A l'issue de chaque séance d'entraînement, les athlètes doivent participer au rangement du matériel.

**9. Maillots** : Le port du maillot aux couleurs du club est obligatoire à chaque compétition. Il sera vendu à tout nouvel adhérent (hors catégories EA, Poussins, Benjamins, Minimes).

Pour les catégories Eveils Athlétique et Poussins, le maillot sera donné gratuitement pour la saison.

**10. Sanctions** : Le non-respect du présent règlement, peut entraîner l'exclusion temporaire ou définitive de l'adhérent sans remboursement même partiel de la cotisation.

**11. Dispositions annexes** : Les bijoux, chewing-gums, bonbons de toutes sortes sont fortement déconseillés. Il est strictement interdit de fumer sur les lieux d'entraînement ou d'introduire des boissons alcoolisées ou substances toxiques et néfastes pour la santé des athlètes. Les athlètes restent responsables de leurs effets personnels y compris dans les vestiaires, durant les entraînements. L'acceptation de ce règlement intérieur est reconduite tacitement à chaque fois que la licence est renouvelée.